

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

*Le Président
du Conseil d'Administration*

le 13 DEC. 2024

Mesdames et Messieurs les Maires,
Madame la Présidente, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes,

Chaque jour, à chaque instant, le nombre de sapeurs-pompiers prêts à partir en intervention devrait être d'au moins 250. Ce chiffre est largement dépassé les nuits et les week-ends, mais en semaine de 07h30 à 18h30 ce chiffre est souvent divisé par deux, soit seulement 125 sapeurs-pompiers disponibles. Cette répartition n'est pas non plus équilibrée et certains bassins de vie du département peuvent être quasiment dépourvus de secours dans des délais compatibles avec une urgence. Nous devons donc recruter de nouveaux sapeurs-pompiers, et développer la disponibilité en journée par des conventions avec les employeurs publics que vous êtes et les employeurs privés.

Ainsi, je vous sollicite afin d'éditer dans la revue de votre collectivité, mais aussi sur votre site internet et vos réseaux sociaux l'article en pièce jointe, ainsi que la photographie associée à cette campagne de recrutement.

Nous recrutons des femmes et des hommes de 16 à 65 ans. Nous recherchons des personnes ordinaires qui feront ensemble des choses extraordinaires. L'engagement aujourd'hui évolue, il peut se traduire par la mission unique du Secours et du Soins d'Urgence Aux Personnes (80% de l'activité nationale et départementale). Ainsi un citoyen qui ne pense pas être apte pour l'incendie peut choisir ce type d'intervention. Néanmoins, s'il le souhaite, il pourra dans un second temps développer ses compétences pour l'incendie et les opérations diverses.

Notre cœur de cible n'est pas forcément les jeunes, mais aussi les personnes de la tranche 30/40 ans qui sont stabilisées sur votre commune, et même jusqu'à moins de 10/15 minutes de la caserne.

Je me permets de vous rappeler que seuls les maires, et le préfet dans certaines conditions, ont la fonction de Directeur des Opérations de Secours sur leur territoire. Vous êtes donc investi de la mission de décision sur intervention avec l'aide du Commandant des Opérations de Secours qui est un sapeur-pompier qui vous conseillera pour vos choix.

Je vous remercie d'avance à votre contribution pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre et de son Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents des Communautés de Communes, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil d'administration du SDIS



Marc FLEURET